



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE MEAULNE-VITRAY

Le 23 janvier 2024

Présents : Arthur CASAUX, Paula CHAUSSENOT, Pierre-Marie DELANOY, David GUILLAUME, Jérôme JOMIER, Karine KREMER, Anthony MERCIER, Elisabeth PLESSE, Brigitte TOURET, Françoise TULARS.

Pouvoirs : Marie-Paule DUBREUIL à Karine KREMER ; Carine LAPLAINE à Jérôme JOMIER.

Absents excusés : Jacques BARDIOT, Jérôme MERLIN.

DÉLIBÉRATIONS	DÉCISIONS
1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2023.	Approuvé à l'unanimité
2. Passage au plan comptable M57, définition du taux de fongibilité des crédits.	Approuvé à l'unanimité
3. Extension du patrimoine arboré de la commune : passage d'une convention avec le Département de l'Allier.	Approuvé à l'unanimité
4. Mise à jour commission voirie.	Approuvé à l'unanimité
5. Modification du règlement intérieur de la cantine sénior pour intégrer les agents de la commune dans la liste des bénéficiaires.	Approuvé à l'unanimité
6. Demande de subvention RCVCB.	Annulé



PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE MEAULNE-VITRAY
Le 14 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre, les membres du Conseil municipal de MEAULNE-VITRAY, se sont réunis à 19h30 dans la salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 07 décembre 2023 conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Jacques **BARDIOT**, Paula **CHAUSSENOT**, Pierre-Marie **DELANOY**, Jérôme **JOMIER**, Karine **KREMER**, Elisabeth **PLESSE**, Alexandre **SOUDRY**, Brigitte **TOURRET**, Françoise **TULARS**.

Pouvoirs : Marie-Paule **DUBREUIL** à Karine **KREMER** ; Anthony **MERCIER** à Jérôme **JOMIER** ; Carine **LAPLAINE** à Elisabeth **PLESSE**.

Absents excusés : Arthur **CASAUX**, David **GUILLAUME**, Jérôme **MERLIN**.

Secrétaire de séance : Françoise **TULARS**.

• **Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 21 novembre 2023 :**

Aucune observation des élus présents, le Procès-Verbal du 21 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

• **Annulation de la délibération 2023-10-05 du conseil Municipal du 21 novembre 2023 :**

Monsieur le Maire rappelle la décision prise lors du conseil Municipal du 21 novembre 2023 concernant l'échange avec Monsieur de CHARON des parcelles AB102 et AB32/91. Monsieur le Maire montre sur le plan cadastral que la parcelle AB102 ne correspond pas au terrain devant la parcelle AB54, initialement prévu pour l'échange, mais correspond à la propriété de Madame BOUCHARDON. Suite à cette erreur de parcelle dans la délibération 2023-10-05 du 21 novembre 2023, il y a lieu d'annuler cette dernière. Le conseil approuve à l'unanimité cette annulation.

• **Déclassement du domaine public communal et intégration au domaine privé communal du terrain devant la parcelle AB54 avant cession :**

Monsieur le Maire expose que le terrain situé devant la parcelle AB54, concerné par l'échange de terrain avec Monsieur de CHARON, fait partie du domaine public communal, il est donc

inaliénable et ne peut être cadastré. Afin de permettre l'échange du terrain concerné, il est nécessaire de prononcer son déclassement du domaine public communal. Le terrain ainsi déclassé intégrera le domaine privé communal et pourra ensuite être délimité et cadastré, permettant son échange. Le conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le déclassement du terrain concerné du domaine public communal.

- **Modalités de remboursement de frais de déplacements des élus de la commune :**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la prise en charge des frais occasionnés par les élus locaux pour l'exécution d'un mandat spécial.

- **Enfouissement du réseau basse tension suite au renforcement du réseau sur le poste Les Brosses :**

Monsieur le Maire précise que le SDE03 doit faire des travaux de renforcement du réseau basse tension sur le poste Les Brosses. Le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier propose à la commune d'enfouir ce réseau lors des travaux de renforcement en participant à hauteur de 50% du coût total des travaux d'enfouissement. Le Conseil Municipal approuve l'estimatif du SDE03 pour l'enfouissement du réseau et propose de demander un devis pour l'enfouissement de la partie non prise en charge par le renforcement des lignes, un nouvel estimatif est demandé au SDE03 pour cette partie.

- **Présentation du Rapport Social Unique 2022 :**

Monsieur le Maire présente le Rapport Social Unique 2022, document réglementaire prévu à l'article 5 de la loi n°2019-828 du 06 août 2019. Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du Rapport Social Unique 2022.

- **Mise en place du Régime Indemnitaire lié aux Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel :**

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération 2023-01-03 du Conseil Municipal du 19 janvier 2023 instaurant le RIFSEEP mais ce dernier n'avait pas encore été mis en application. La mise en place souhaitée de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E.), en janvier 2024, est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal. Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), quant à lui, sera mis en application à partir de 2024, à chaque fin d'année suite aux entretiens annuels professionnels.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait lecture du courrier d'un couple d'administrés sur la commune de Meaulne-Vitray destiné au Président de la République expliquant le problème rencontré avec le dispositif MaPrimRénov'.
- Monsieur le Maire fait lecture du courrier du syndicat du Canal du Berry souhaitant installer un pupitre patrimonial sur le bord du canal sur la commune de Meaulne-Vitray. Le syndicat prend l'ensemble des frais d'installation et de fourniture de matériel à sa charge mais demande à la commune de rédiger un texte d'information.
- Monsieur le Maire ainsi que l'adjoint à la voirie présente la convention avec le Conseil Départemental concernant l'extension du patrimoine arboré de la commune. Le Conseil

Départemental financera une partie des plantations sur la commune, cette convention sera votée lors du prochain conseil municipal.

- Monsieur le Maire précise que certains agents souhaiteraient manger à la cantine scolaire, les conseillers approuvent, une modification du règlement de la cantine sénior est donc à prévoir.
- Monsieur le Maire fait lecture du courrier d'un habitant de la commune concernant la crevaison d'un pneu de son véhicule après avoir roulé sur un dessus de regard sur un chemin communal. Après constat de plusieurs personnes du Conseil Municipal s'étant rendues sur place ainsi qu'un agent technique, le véhicule a bien roulé sur le dessus d'un regard en se déviant du chemin communal dans le but d'éviter un tas de sable posé sur le chemin par un particulier. Le Conseil Municipal considère qu'il n'y a donc pas de raison que la commune prenne en charge les frais de réparation, cependant les dessus des regards vont être réparés.
- Monsieur le Maire précise que les travaux de la cuisine de la salle polyvalente de Vitray ont débuté le 04 décembre 2023, la démolition est déjà bien entamée.
- Concernant le panneau d'affichage installé par le Conseil Départemental à l'entrée de la commune devant l'agence immobilière, l'entreprise Tullio fera la tranchée pour que l'entreprise Duplaix installe les câbles nécessaires à l'alimentation de celui-ci.
- Monsieur le Maire précise qu'il y a un problème de fuite d'eau entre la cantine et l'arrosage automatique devant la salle des fêtes Alain Fournier. Vu l'ampleur des travaux à réaliser pour retrouver cette fuite, il est envisagé de retirer l'arrosage automatique.
- Les deux moutons de la commune ont quitté les bords du ruisseau de Fay pour être installés devant le cimetière.
- La réalisation du Petit Meaulne-Vitray édition décembre 2023 se termine. La distribution par les élus est prévue en fin de semaine prochaine, avant Noël.
- Monsieur le Maire informe les élus qu'une maison, rue des deux Rivières, a brûlé dans la nuit de mardi à mercredi, l'origine est encore inconnue.
- Madame TOURRET précise qu'une administrée sur Vitray a des problèmes d'inondation de cave depuis quelques semaines, le SEA ainsi qu'un expert sont passés, sans trouver le problème, Madame la Maire déléguée de Vitray va contacter l'UTT de Cérilly pour voir si le problème ne vient pas des eaux pluviales qui passent sous la départementale.
- Des administrés ont demandé pour quelle raison il n'y avait pas de signalisation à l'entrée de la route des Diots depuis la RD2144, l'adjoint à la voirie a précisé que, s'agissant d'une voie à sens unique, il n'y a pas de signalisation type balise auto relevable à installer.
- Les vœux du Maire et du Maire délégué de Vitray auront lieu le samedi 13 janvier à la salle Alain Fournie à 17h.

Prochain Conseil Municipal : mardi 23 janvier 2023 à 19h30 à la Mairie de Meaulne.

Le Maire,

Pierre-Maire



La secrétaire,

Françoise TULARS

